

## Participer au débat public

Les prochaines réunions auront lieu aux dates suivantes : le 23 août à Mens (salle Les Sagnes) ; le 1er septembre à Saint-Bonnet (salle municipale) ; le 6 septembre à Gap (salle Le Royal) ; le 7 septembre à Briançon (Le Cadran) ; le 8 septembre à Lus-la-croix-haute (salle polyvalente) ; le 15 septembre à Corps (salle des fêtes), le 22 septembre à Aspres-sur-Buëch ; le 5 octobre à Saint-Etienne-en-Dévoluy ; le 6 octobre à Tallard ; le 13 octobre à Grenoble (salle Alpes Congrès) ; le 20 octobre à Sisteron (l'Alcazar).

Le système questions/

réponses. La Commission particulière du débat public (CPDP) ne répond qu'aux questions qui la concernent et relatives à l'organisation du débat. Les autres questions sont transmises aux personnes interrogées ou susceptibles de répondre, à commencer par le maître d'ouvrage. La CPDP s'assure que des réponses sont faites et rend publiques questions et réponses (sauf celles relatives à des affaires privées) sur son site Internet ([www.debatpublic-cpdpgrenoblesisteron.org](http://www.debatpublic-cpdpgrenoblesisteron.org)).

Contributions écrites. La CPDP offre la possibilité de participer au débat sous forme de contribution écrite. Après sélection par la CPDP, celle-ci peut faire l'objet d'un cahier d'acteurs. Ceux-ci sont inclus aux

dossiers du débat, mis en ligne sur le site Internet de la CPDP et téléchargeables, distribués lors des réunions et envoyés à ceux qui le souhaitent, dans les mêmes conditions que le dossier du maître d'ouvrage. Toutes les contributions - qu'elles fassent ou non l'objet d'un cahier d'acteurs - seront analysées et conservées par la CPDP pour la mémoire du débat. Pour connaître les critères de sélection des cahiers d'acteurs : [contact@debatpublic-cpdpgrenoblesisteron.org](mailto:contact@debatpublic-cpdpgrenoblesisteron.org)

12:00

20420

**ARCE-MENSO ARCE-MENSO**